

«Sur les terrains libérés vont être construits trois résidences pour 125 logements et des maisons individuelles. En retenant un taux de 2,4%, selon les normes de l'INSEE, ces constructions devraient attirer sur Le Passage, environ 1 200 habitants supplémentaires.

Seul le recensement, prévu en 2005, nous dira si Le Passage atteindra enfin le seuil des 10 000 habitants. A l'heure actuelle, avec 9 000 habitants, notre commune est déjà la quatrième en population du département.

Passer le cap des 10 000 est important pour nous et pour le Lot-et-Garonne. Et si nous y parvenons, ce sera incontestablement grâce à la digue, elle-même rendue possible par la CAA».

Q : Qu'en est-il du développement économique proprement dit ?

Pour des raisons historiques, aucune zone d'activité du Passage n'est une zone communautaire. En revanche, l'organisation en Communauté d'Agglomération, enlève au Passage toute taxe professionnelle, depuis l'an 2000. Résultat, nous ne retirerons aucun bénéfice financier direct des nouvelles implantations. Mais, comme le foncier, lui, reste communal, le Passage a en charge l'entretien. Alors si l'on peut se réjouir que la course à la «taxe professionnelle» qui, dans le temps, a entraîné tant de querelles et de surenchères entre communes soit terminée, il faudra un jour ou l'autre ouvrir le débat sur le foncier des zones communautaires. Mais un débat ouvert, dans le bon esprit actuel. Parce que la culture du consensus impose une règle du jeu, qui est celle de la solidarité entre les communes. L'intérêt primordial, c'est la construction de l'agglomération car, seul, il permet à chacun de préserver son équilibre et son identité.

Mais, je pourrais citer d'autres domaines dont la CAA permet la mise en valeur en écoutant les besoins particuliers des communes.

Ainsi les transports en commun au Passage. Il y a deux lignes qui desservent la commune : l'une, celle du bourg, fonctionne bien. Elle est pertinente. L'autre, la ligne B, qui va de Bellevue à la préfecture est trop longue, et inadaptée. Mais nous en discuterons et une réorganisation est en réflexion.»

Q : Quels sont les aménagements prévus au Passage et liés à la CAA ?

En premier lieu, le dossier chaud actuel l'aire d'accueil des gens du voyage. C'est un projet délicat, une affaire compliquée et une obligation légale. La municipalité a voté l'acquisition du terrain à l'unanimité. Mais depuis c'est la CAA qui a pris le dossier en charge dans le cadre de sa compétence «Politique de la Ville» : il y a deux aspects à ce dossier.

- 1) Trouver un terrain, l'acquérir et l'aménager.
- 2) Organiser le fonctionnement et l'accompagnement social qui oscille entre citoyenneté et solidarité. C'est un travail délicat qui doit préserver les droits sociaux des résidents tout en activant leur devoir citoyen. La réussite de ce dossier du Passage conditionnera celui de l'agglomération. Nous devons aménager au niveau CAA, 45 emplacements, dont 12 verront le jour au Passage.

Il y a aussi le dossier des pistes cyclables. Tout le projet d'urbanisme, à la place du stade Michel Ricard, est prévu avec piste cyclable. Les itinéraires Pont de Pierre avenue de Verdun / avenue des Pyrénées Beauregard et Pont de Pierre / Demi lune avec l'accès au collège, doivent être équipés aussi.

Il y a d'autres dossiers bien sûr, mais on ne peut en dresser une liste exhaustive ici.

Ma vérité sur l'agglomération, en tant que maire du Passage, c'est que la CAA est un partenaire financier incontournable et sans lequel on devrait renoncer à nombre de projets. Tout est là.

Et c'est pourquoi nous devons aussi être très vigilants sur certains dossiers qui pourraient entraîner la CAA au delà de ses limites qui sont celles des communes qui y sont engagées.

Zoom sur Le Passage



Proche de l'autoroute, un terrain proposé par Le Passage pour aménager «l'obligatoire» aire d'accueil des gens du voyage. La CAA porte le dossier global.

Le nouveau centre-ville entre l'avenue de la Marne et l'avenue de Verdun



Les travaux ont bien avancé devant le centre culturel Pierre Lapoujade.